

## CQP - CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE - ANIMATEUR DES ACTIVITÉS GYMNIQUES

Le CQP est la première marche vers l'emploi et permet d'évoluer notamment vers le BPJEPS.

Il répond particulièrement aux situations de travail à temps partiel, occasionnel ou secondaire.

Il permet d'animer et encadrer en autonomie contre rémunération jusqu'au premier niveau de compétition.

– Le CQP animateur des activités gymniques comprend 3 mentions :

- Activités gymniques acrobatiques (AGA)
- Activités gymniques d'expression (AGE)
- Activités d'Eveil Gymnique pour la Petite Enfance (AEGPE)

Le taux de réussite était de 77% en 2018-2019 et de 93% en 2019-2020.

L'insertion professionnelle dans l'activité des trois dernières promotions est de 95% six mois après l'obtention de la certification et de 85% deux ans après l'obtention de la certification.

---

### OBJECTIFS

- Accueillir du public gymnique
- Animer des actions de découverte des activités gymniques dans l'option choisie
- Initier les activités gymniques en compétition dans l'option choisie
- S'intégrer dans sa structure
- Assurer la sécurité des pratiquants

---

### CONTENUS

- Accueil des publics
- Encadrement des séances en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers et la réglementation fédérale
- Dynamisation des activités
- Intégration de l'activité dans le fonctionnement de la structure
- Protection des personnes en situation d'incident ou d'accident

---

### MÉTHODES ET MOYENS

- Méthode pédagogique :
  - » Formation en présentiel et en distanciel
- Moyens techniques :
  - » Echanges avec les participants
  - » Cas pratiques
  - » Mise en situation / alternance
  - » Powerpoint
- Méthode d'évaluation :
  - » Observation au poste de travail
  - » Mise en situation pédagogique
  - » Entretiens
  - » Dossiers

---

### FORMATEURS

- Formateurs habilités par la FFGYM
-

## PUBLIC

Tout public.

L'accès à la formation peut faire l'objet d'adaptation pour les personnes en situation de handicap. Pour plus d'informations, contacter l'INF.

## PARTICIPANTS

**13 stagiaires minimum par session ouverte**

L'INF se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation en fonction du nombre d'inscrits. Si le nombre d'inscrits maximum est atteint, il pourra être proposé d'être sur liste d'attente ou d'être reporté sur un autre lieu de formation.

## PRÉREQUIS / CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION

Avoir 18 ans (au jour du positionnement)  
Être titulaire du PSC1 ou équivalent (AFPS, SST...)  
Attester d'au minimum 100 heures de pratique dans une activité gymnique de la mention choisie pour l'AGA et l'AGE  
Attester d'une présence sur 30 séances d'éveil gymnique en petite enfance pour la mention AEGPE

## DUREE ET COUT DE LA FORMATION

Formation organisée par l'INF.

- » Lieu : Sur différents sites en France
- » Dates : de septembre 2021 à juin 2022
- » Durée :

Mention Activités gymniques acrobatiques : 120 heures de formation en organisme de formation et 50 heures d'alternance en structure professionnelle.

Mention Activités gymniques d'expression : 105 heures en organisme de formation et 50 heures d'alternance en structure professionnelle.

Mention Activités d'Eveil Gymnique pour la Petite Enfance : 84 heures en organisme de formation et 40 heures d'alternance en structure professionnelle.

- » Frais de dossier : 100€
  - » Frais pédagogiques (incluant formation, frais de positionnement et épreuves de certification initiales) :
- Mention Activités gymniques acrobatiques : 1 980€  
Mention Activités gymniques d'expression : 1 732,50€  
Mention Eveil gymnique pour la petite enfance : 1 512€

Frais de rattrapage : 110€ par épreuve

*Les frais pédagogiques et les frais annexes sont à la charge de la structure et/ou du participant.*

## FINANCEMENT

En fonction du statut du stagiaire, différents financements sont possibles :

- Contrat de professionnalisation
- CPF (compte personnel de formation)
- Plan de développement des compétences de l'employeur (OPCO pour les moins de 50 salariés)
- Conseil Régional
- Financement personnel

Les formations proposées par l'INF sont éligibles aux financements des OPCO.

## INSCRIPTION AVANT LE 30 JUIN 2021 :

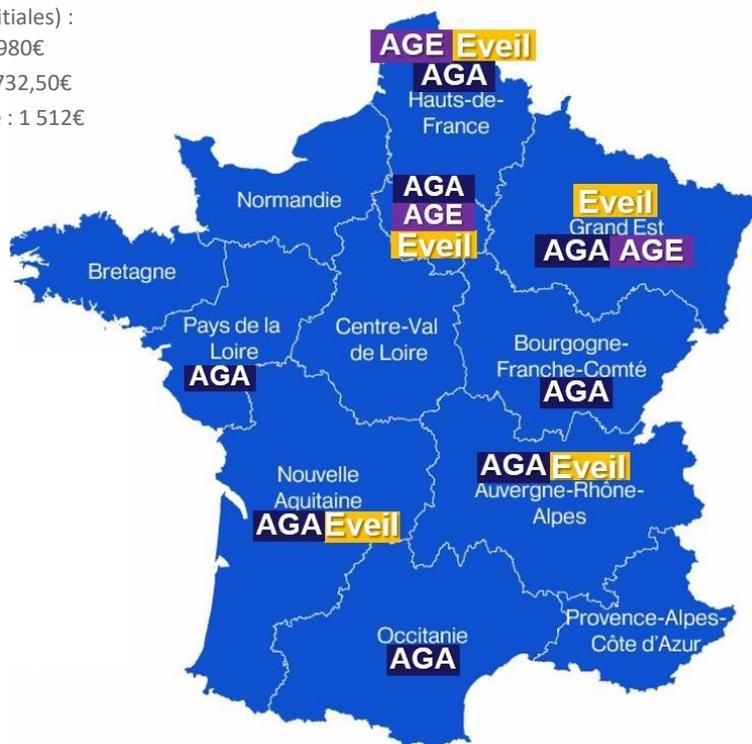
Connectez-vous à votre espace licencié FFGYM et [Cliquez ici](#)  
Pour les non licenciés, contactez l'INF.

**Documents obligatoires à charger au plus tard le 10 juillet 2021 sur FORMAGYM (Mon compte, gestion du compte, Mes documents) après s'être connecté sur FFGYM avec les identifiants licencié (voir page 5).**

Responsable technique de la formation :

**Thierry Gauvin**

Contact : [formation@ffgym.fr](mailto:formation@ffgym.fr)



## CALENDRIERS ET MODULES DE FORMATION

Le positionnement, réalisé à distance en visioconférence, est un temps important et obligatoire dans la formation. Il s'agit du premier contact entre vous et les différents acteurs de la formation. Ce temps d'échanges doit se faire avec un représentant de votre structure de stage (représentant légal ou tuteur). Cela permet de répondre à l'ensemble de vos questions et aussi de déterminer votre parcours individualisé de formation.

Ce positionnement comporte deux étapes :

- La réunion plénière (une demi-journée)
- L'entretien individuel (30 minutes), le jour de la réunion plénière ou dans les jours qui suivent, en accord entre l'organisateur et le stagiaire.

### En région AUVERGNE-RHONE-ALPES

#### Positionnement le jeudi 9 septembre 2021

##### CQP AAG AGA

Module 1	LYON (69)	du 25 au 28 octobre 2021
Module 2	CLERMONT-FERRAND (63)	du 6 au 10 décembre 2021
Module 3	ANNECY (74)	du 14 au 18 février 2022
Module 4	CUSSET (03)	du 25 au 29 avril 2022

##### CQP AAG AEGPE

Module 1	SAINT-ETIENNE (42)	du 27 novembre au 1 <sup>er</sup> décembre 2021
Module 2	CLERMONT-FERRAND (63)	du 7 au 10 février 2022
Module 3	LYON (69)	du 19 au 23 avril 2022

### En région GRAND-EST

#### Positionnement le dimanche 19 septembre 2021

##### CQP AAG AGA

Module 1	FAMECK (57)	du 30 octobre au 2 novembre 2021
Module 2	ILLZACH (68)	du 18 au 22 décembre 2021
Module 3	CHAUMONT (52)	du 5 au 9 février 2022
Module 4	FAMECK (57)	du 21 au 24 avril 2022

##### CQP AAG AEGPE

Module 1	CHAUMONT (52)	du 23 au 27 octobre 2021
Module 2	CHAUMONT (52)	du 17 au 20 février 2022
Module 3	LUNEVILLE (54)	du 21 au 24 avril 2022

##### CQP AAG AGE

Module 1	THONVILLE (57)	du 29 octobre au 2 novembre 2021
Module 2	PFASTATT (68)	du 12 au 15 février 2022
Module 3	PFASTATT (68)	du 9 au 11 avril 2022
Module 4	PFASTATT (68)	du 12 au 14 avril 2022

### En région BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

#### Positionnement le jeudi 23 septembre 2021

##### CQP AAG AGA

Module 1	BESANCON (25)	du 28 au 31 octobre 2021
Module 2	MONTCEAU-LES-MINES (71)	du 3 au 7 novembre 2021
Module 3	BESANCON (25)	du 16 au 20 février 2022
Module 4	AUXERRE (89)	du 18 au 21 avril 2022

### En région OCCITANIE

#### Positionnement le samedi 25 septembre 2021

##### CQP AAG AGA

Module 1	SETE (34)	du 18 au 21 octobre 2021
Module 2	MONTAUBAN (82)	du 15 au 19 novembre 2021
Module 3	SETE (34)	du 14 au 18 février 2022
Module 4	BLAGNAC (31)	du 18 au 21 avril 2022

### En région PAYS-DE-LA-LOIRE

#### Positionnement le mardi 7 septembre 2021

##### CQP AAG AGA

Module 1	LE FENOUILLE (85)	du 4 au 7 octobre 2021
Module 2	LE FENOUILLE (85)	du 15 au 19 novembre 2021
Module 3	LE FENOUILLE (85)	du 13 au 17 décembre 2021
Module 4	LE FENOUILLE (85)	du 24 au 27 janvier 2022

## En région NOUVELLE-AQUITAINE

### Positionnement le dimanche 19 septembre 2021

#### CQP AAG AGA

Module 1	LA TESTE-DE-BUCH (33)	du 25 au 28 octobre 2021
Module 2	BOULAZAC (24)	du 22 au 26 novembre 2021
Module 3	LA TESTE-DE-BUCH (33)	du 14 au 18 février 2022
Module 4	BOULAZAC (24)	du 18 au 21 avril 2022

#### CQP AAG AEGPE

Module 1	POITIERS et FLEURE (86)	du 20 au 24 octobre 2021
Module 2	TERVES (79)	du 13 au 16 novembre 2021
Module 3	TERVES (79)	du 3 au 6 février 2022

## En région HAUTS-DE-FRANCE

### Positionnement le samedi 4 septembre 2021

#### CQP AAG AGA

Module 1	BERCK-SUR-MER (62)	du 23 au 26 octobre 2021
Module 2	LA MADELEINE (59)	du 17 au 21 décembre 2021
Module 3	BERCK-SUR-MER (62)	du 5 au 9 février 2022
Module 4	LA MADELEINE (59)	du 9 au 12 avril 2022

#### CQP AAG AGE

Module 1	ARQUES (62) LA MADELEINE (59)	du 20 au 22 octobre 2021 les 23 et 24 octobre 2021
Module 2	SAINT LAURENT BLANGY (62)	du 18 au 21 décembre 2021
Module 3	ARQUES (62)	du 5 au 7 février 2022
Module 4 GR	CALAIS (62)	du 9 au 11 avril 2022
Module 4 AER	ARQUES (62)	du 9 au 11 avril 2022

#### CQP AAG AEGPE

Module 1	LA MADELEINE (59)	du 23 au 27 octobre 2021
Module 2	LA MADELEINE (59)	du 18 au 21 décembre 2021
Module 3	LA MADELEINE (59)	du 5 au 8 février 2022

## En région ILE-DE-FRANCE

### Positionnement le dimanche 12 septembre 2021

#### CQP AAG AGA

Module 1	CHELLES (77)	du 1 <sup>er</sup> au 4 novembre 2021
Module 2	CHELLES (77)	du 19 au 23 décembre 2021
Module 3	CHELLES (77)	du 21 au 25 février 2022
Module 4	CHELLES (77)	du 24 au 27 avril 2022

#### CQP AAG AEGPE

Module 1	Ile-de-France	du 23 au 27 octobre 2021
Module 2	Ile-de-France	du 18 au 20 décembre 2021
Module 3	Ile-de-France	du 26 février au 1 <sup>er</sup> mars 2022

#### CQP AAG AGE

Module 1	EVRY (91)	du 3 au 7 novembre 2021
Module 2	EVRY (91)	du 19 au 22 décembre 2021
Module 3	EVRY (91)	du 19 au 21 février 2022
Module 4	EVRY (91)	du 5 au 7 mai 2022

# FICHE D'INSCRIPTION CQP AAG

## Pièces complémentaires

### 2021-2022

Effectuez votre inscription sur [FORMAGYM](#) avant le **30 juin 2021**,  
puis chargez les documents suivants sur votre Espace FORMAGYM  
(Mon compte / Gestion du compte / Mes documents) avant le 10 juillet 2021.  
Chaque document doit être intitulé : NOM Prénom du stagiaire – Nom du document  
Et chargé dans l'ordre ci-dessous et de la manière suivante :  
« Ajouter un document, choisir un fichier, enregistrer »

#### Votre identité

NOM de naissance :

NOM d'épouse :

Prénom :

Téléphone :

Mail :

Structure d'appartenance (club) :

Mode de financement de la formation envisagé :

<input type="checkbox"/>	Photocopie pièce d'identité : Carte d'identité (recto verso) - Passeport ou carte de séjour – (Attention, permis de conduire non accepté)
<input type="checkbox"/>	Certificat médical mentionnant impérativement « <b>non contre-indication à la pratique des activités gymniques</b> » daté entre le 1 <sup>er</sup> et le 30 juin 2021.
<input type="checkbox"/>	Prévention secours civique de niveau 1 (PSC1) ou attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou CSST (recyclage annuel à jour) – ! <b>Tous les diplômes de secourisme ne sont pas reconnus comme équivalent au PSC1.</b>
<input type="checkbox"/>	Pour les mentions AGA et AGE, fournir OBLIGATOIREMENT une attestation de PRATIQUE PERSONNELLE d'au minimum 100h dans une activité gymnique de la mention (Annexe 1, page 6)
<input type="checkbox"/>	Pour la mention Eveil Gymnique, fournir OBLIGATOIREMENT une attestation de PRESENCE d'au minimum 30 séances d'Eveil Gymnique (Annexe 2, page 7)
<input type="checkbox"/>	Si vous êtes titulaire des diplômes d'animateur Baby Gym (15 mois – 6 ans) ou d'animateur <b>ET</b> d'initiateur dans les Activités Gymniques Acrobatiques ou d'Expression » et que vous justifiez de 100h d'encadrement sur une durée minimum de 2 ans d'expérience, fournir l'annexe 3, page 8 : Attestation de fonction de bénévole accompagnée des diplômes correspondants
<input type="checkbox"/>	Attestation de responsabilité civile (pour les non licenciés FFG)
<input type="checkbox"/>	Copie du diplôme du tuteur si celui-ci est identifié (3 ans d'expérience professionnelle + Diplôme requis : BEES - DEJEPS - DESJEPS - BPJEPS - CQP AAG - Licence STAPS donnant les prérogatives pour encadrer les activités gymniques)
<input type="checkbox"/>	Frais de dossier de 100,00 € à régler par carte bancaire, par virement (RIB sur demande, référence à indiquer CQP 2021 + NOM du candidat) ou par chèque à l'ordre de l'INF/FFGYM

#### Mention(s) choisie(s) :

- AEGPE : Activités d'Eveil Gymnique pour la Petite Enfance  
 AGA : Activités Gymniques Acrobatiques  
 AGE : Activités Gymniques d'Expression

#### Lieu(x) de formation choisi(s) :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Auvergne-Rhône-Alpes    | <input type="checkbox"/> Nouvelle-Aquitaine |
| <input type="checkbox"/> Bourgogne-Franche-Comté | <input type="checkbox"/> Occitanie          |
| <input type="checkbox"/> Grand-Est               | <input type="checkbox"/> Pays-de-la-Loire   |
| <input type="checkbox"/> Hauts-de-France         | <input type="checkbox"/> Ile-de-la-Réunion  |
| <input type="checkbox"/> Ile-de-France           |   |



## **Obligatoire pour les mentions AGA et AGE**

### **Annexe 1 : Attestation de PRATIQUE PERSONNELLE**

Cette attestation (*pouvant aussi être établie sur papier à en-tête de la structure*) doit être signée par le président de l'association dans laquelle vous avez pratiqué une activité gymnique de la mention choisie.

Je soussigné(e) : ....., Président(e) de .....

Certifie que (NOM Prénom du stagiaire) : .....

Né(e) le : ..... À .....

Demeurant .....

Ville ..... Code Postal .....

#### **a pratiqué :**

Nature de l'activité gymnique pratiquée : .....

Du (jour/mois/année) : ..... Au (jour/mois/année) : .....

Volume horaire hebdomadaire : .....

Nombre total d'heures effectuées : .....

#### **a pratiqué :**

Nature de l'activité gymnique pratiquée : .....

Du (jour/mois/année) : ..... Au (jour/mois/année) : .....

Volume horaire hebdomadaire : .....

Nombre total d'heures effectuées : .....

#### **Structure dans laquelle s'est déroulée la pratique**

Nom de la structure.....

Adresse de la structure .....

Ville ..... Code Postal .....

Fait à : ..... Le .....

Cachet de l'association et signature du président :  
précédés de la mention manuscrite : " *j'atteste sur  
l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans  
cette attestation* ".

*Attention, vous engagez votre responsabilité pour toutes les informations communiquées dans cette attestation.  
Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. "Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques." (Code pénal, article 441-1).*

## **Obligatoire pour la mention Eveil Gymnique pour la Petite Enfance**



### **Annexe 2 : Attestation de PRESENCE sur 30 séances d'Eveil gymnique**

Cette attestation (*pouvant aussi être établie sur papier à en-tête de la structure*) doit être signée par le président de l'association dans laquelle vous avez été présent lors de séances d'éveil gymnique pour la Petite Enfance.

Je soussigné(e) : ....., Président(e) de.....

Certifie que (NOM Prénom du stagiaire) : .....

Né(e) le : ..... À .....

Demeurant .....

Ville ..... Code Postal .....

#### **a assisté à des séances d'éveil gymniques pour la petite enfance :**

Du (jour/mois/année) : ..... Au (jour/mois/année) : .....

Volume horaire hebdomadaire : .....

Nombre total d'heures effectuées : .....

#### **a assisté à des séances d'éveil gymniques pour la petite enfance :**

Du (jour/mois/année) : ..... Au (jour/mois/année) : .....

Volume horaire hebdomadaire : .....

Nombre total d'heures effectuées : .....

#### **a assisté à des séances d'éveil gymniques pour la petite enfance :**

#### **Structure dans laquelle s'est déroulée la pratique**

Nom de la structure.....

Adresse de la structure .....

Ville ..... Code Postal .....

Fait à : ..... Le .....

Cachet de l'association et signature du président :  
précédés de la mention manuscrite : " *j'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans cette attestation* ".

*Attention, vous engagez votre responsabilité pour toutes les informations communiquées dans cette attestation.  
Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. "Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques." (Code pénal, article 441-1).*

